

AG.

1824-1974

si les "A.G." m'étaient contés

Sommaire

— MESSAGE DU PRESIDENT	1
— DOUBLE NAISSANCE SOUS LE REGIME HOLLANDAIS	3
— UNE LENTE PROGRESSION EN VIE - PREMIERS SUCCES EN INCENDIE	6
— LES PREMIERES DIVERSIFICATIONS	9
— PREMIER CONFLIT MONDIAL	11
— L'ENTRE-DEUX-GUERRES	13
— LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE ET LE RENOUVEAU	14
— NOUVELLES DIVERSIFICATIONS	16
— REFORME STRUCTURELLE - NAISSANCE DU GROUPE A.G.	17
— LES DERNIERS DEVELOPPEMENTS DE L'EXPANSION	18
— L'AVENIR	19
— CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTIONS DEPUIS LA FONDATION DES A.G.	

Si les "AG" m'étaient contés

MESSAGE DU PRESIDENT

Une entreprise comme la nôtre, vouée au présent et ouverte au futur, a fort peu l'occasion sinon le goût de se pencher sur le temps révolu.

Pourtant, un anniversaire somme toute peu banal, nous permet d'associer à l'image d'aujourd'hui, l'évocation d'un passé exemplaire et la présentation de quelques projets.

C'est là l'objet de ce bref Mémorial que j'ai le privilège de présenter dans ce texte liminaire.

Peu de temps après la création du royaume des Pays-Bas, des hommes d'affaires avisés comprirent que l'assurance devait contribuer au développement industriel qui débutait et créèrent, tant à Anvers qu'à Bruxelles, les premières sociétés d'assurances.

L'an 1819 marqua la naissance de Securitas, la plus ancienne compagnie de notre Groupe et aussi la première société anonyme fondée dans les provinces belges. Cette même année, ceux qui constituèrent plus tard la Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie, avaient déjà conçu un projet de société d'assurance Incendie et obtenu l'autorisation royale nécessaire. Ils renoncèrent cependant à la créer à ce moment et cinq ans plus tard, le 14 juillet 1824, ils fondaient la Compagnie A.G. Vie dont nous fêtons aujourd'hui le cent cinquantième anniversaire.

Sans nul doute, c'est à la prudence et à la clairvoyance de ces pionniers que

nous devons d'avoir pris le bon départ et au moment opportun.

Hommage leur soit rendu car si l'on se replace dans le contexte historique, il fallait un réel esprit d'entreprise pour prendre une initiative sans précédent chez nous.

Les décennies qui suivirent, malgré les parenthèses de deux conflits mondiaux, virent œuvrer à la prospérité des A.G. d'autres générations qui, bénéficiant de l'expérience de leurs prédécesseurs, eurent le courage de prendre les mesures qu'elles jugeaient utiles et gèrent leur entreprise avec compétence et dévouement.

Mais si nos affaires connaissent leur essor actuel, si nous occupons une place enviable sur le marché de l'assurance belge, c'est aussi aux collaborateurs d'aujourd'hui que nous le devons. Mes sentiments d'extrême gratitude vont à tous ceux qui, par leur travail acharné, contribuent au développement du Groupe, membres du personnel des compagnies et producteurs d'assurances, courtiers et agents. En outre, je tiens à exprimer à l'occasion de ce jubilé toute la fierté que je ressens d'avoir la confiance des centaines de milliers d'assurés que compte le Groupe A.G.

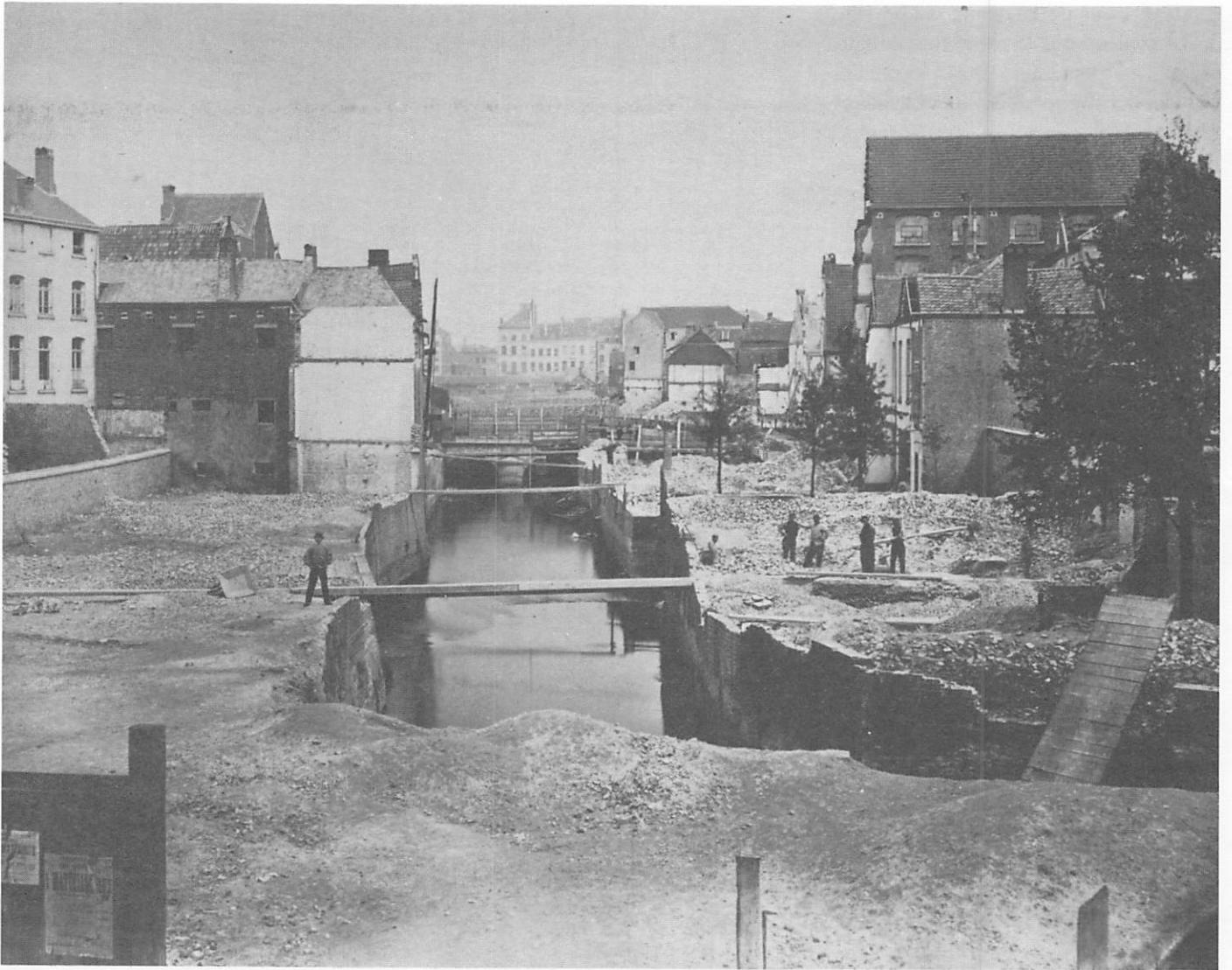
Plus que jamais dans l'avenir, nous devons nous épauler les uns les autres, afin d'assumer pleinement notre rôle social en nous adaptant sans cesse à l'évolution des besoins de prévoyance

du public tout en perfectionnant nos méthodes de travail.

Conscients de notre réputation et fidèles à notre longue tradition de probité et de correction, nous pourrons ainsi tous ensemble continuer à recueillir le fruit des efforts de chacun.

Vicomte Ch. de Jonghe d'Ardoye.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. ch. de Jonghe d'Ardoye'. The signature is stylized and includes a horizontal line at the bottom.



La Senne, rue du Pont-Neuf, en mars 1869.

La société s'installe dans un immeuble de la rue du Pont-Neuf et lorsque au début de 1825 son capital est entièrement souscrit, elle ouvre ses bureaux et engage quatre employés et un surnuméraire.

Un des premiers soucis du Conseil d'Administration est de rédiger le règlement général de la société.

Le 17 mai 1825, en application de ce règlement, des dispositions spéciales sont prises pour la conservation des valeurs. On peut lire dans le procès-verbal du Conseil cette phrase qui montre bien qu'à l'époque nos fondateurs étaient des gens prudents :

" Tous les papiers de valeur ont été déposés dans un coffre en fer suspendu dans un second coffre de fer à trois clefs et fixé au plancher dans le local où sont les bureaux de la compagnie ".

Le jour même de l'ouverture des bureaux, le 1^{er} mars 1825, la compagnie traite une rente viagère de 2.600 florins et une assurance de capital différé à la prime unique de 800 florins.

Au cours de la première année d'activité, 23 polices d'assurances diverses et 34 contrats de rentes viagères sont souscrits.

Après dix-huit mois d'existence de la compagnie, l'assuré titulaire de la police n° 1, M. Jean-François Verract, de Menin, vient à décéder et la compagnie doit déboursier 1.199 florins et 36 cents.

Les débuts furent modestes, sans doute parce que les techniciens faisaient défaut et que les tables de mortalité étaient fort imparfaites. C'est ainsi qu'on trouve de curieuses dispositions dans le premier tarif publié :

— le fait d'effectuer deux ans de service militaire en temps de guerre,

postérieurement à la date du contrat, implique une augmentation de la prime de un cinquième ou une réduction de capital correspondante;

— celui qui n'a pas eu la petite vérole ou n'a pas été vacciné doit payer une augmentation de prime de un dixième.

Le peu d'ampleur prise par les assurances Vie au cours des premières années incita, croit-on, nos constituants de 1824 à reprendre le projet de création d'une société Incendie déjà conçu en 1819 et à solliciter l'autorisation royale nécessaire. Il apparaissait en effet qu'à cette époque, la branche Incendie trouverait un accès plus facile auprès du public.

C'est ainsi que le 26 avril 1830, Maître P.A.J. Coppijn, notaire à Bruxelles, passa l'acte constitutif de la " Compagnie d'Assurances Générales contre les Risques d'Incendie " dont les quarante premières actions furent souscrites par S.M. Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas.

Une lente progression en vie

Premiers succès en incendie

La marche des affaires de nos jeunes compagnies subit le contrecoup des troubles qui agitent bientôt le pays. Les manifestations se multiplient et la révolution gronde, mettant momentanément un terme aux affaires. La ville est partiellement envahie et c'est alors que se déroulent les combats des quatre fameuses journées de septembre. Le Conseil qui se réunit chaque semaine comme aujourd'hui est forcé de constater que "l'état dans lequel se trouve la ville ne permettant point de délibérer, la séance est levée".

Parlant des événements politiques dans son compte rendu de l'exercice 1830, le Comte Coghen, Agent Général ⁽¹⁾ signale qu'ils ont interrompu les communications et causé une stagnation générale dans toutes les transactions.

Mais plus loin il précise que "chaque fois que le calme et l'ordre paraissent se rétablir, nous avons pu augmenter nos opérations, ce qui nous permet de compter sur un plein succès lorsque le sort du pays sera fixé." Le calme bientôt revenu, le travail se poursuit activement et tout un réseau d'agences est créé.

Les assurances Vie dont les tarifs sont élevés et paraissent incohérents, ne rencontrent pas beaucoup de succès et c'est plutôt une clientèle de rentiers qui se constitue grâce aux taux favorables que la société pratique.

Il faudra attendre pour que les ren-

seignements accumulés par l'expérience et exploités par nos premiers actuels puissent permettre d'apprécier la mortalité avec plus de précision. La mise au point de l'assurance Vie "mixte", plus attrayante, qui permet à l'assuré de prévoir tant pour lui-même que pour les siens, vint heureusement mettre un terme à cette période de tâtonnements techniques.

Du côté Incendie, la prospection donne d'emblée de bons résultats mais on ne se limite pas aux assurances. On relève de nombreux prêts sur hypothèques, sur dépôts de titres et même des escomptes de mandats et d'effets.

En 1831 déjà, la Compagnie Incendie accepte une première réassurance proposée par la Compagnie des Propriétaires Réunis. Un seul sinistre est déclaré pendant cet exercice. En 1832, il y en a trois et en 1833, on en enregistre neuf.

Le développement des opérations ayant rendu nécessaire et convenable d'avoir un local plus approprié au service des compagnies, la décision est prise le 17 mars 1840 de louer une maison au n° 48 de la rue du Pont-Neuf, pour y établir les bureaux. Le loyer de 1.200 francs est supporté pour moitié par chaque compagnie.

A l'assemblée générale Incendie de 1841, les commissaires font une déclaration libellée comme suit :

"La prospérité de la compagnie va sans cesse croissant. Les sinistres

(1) Agent Général = Directeur ou Directeur Général.



La Seine, près de la rue de la Fiancée.

” sont réglés avec le degré de circon-
” spection qu’exige le maniement de
” pareille affaire. Ce résultat, fruit de

” soins tout paternels que consacrent
” aux intérêts de la compagnie, MM.
” les Administrateurs et plus spéciale-

” ment M. l’Agent Général, ce résultat, disons-nous, est de nature à nous faire espérer la continuation de nos brillants succès, etc... ”

Malgré l’adjonction du qualificatif ” belge ” à notre raison sociale (en 1845 pour l’Incendie et en 1855 pour la Vie), nos dirigeants n’hésitent pas à saisir des opportunités hors frontières. En 1850, en compte à demi avec la Compagnie de Leipzig, A.G. Incendie établit une succursale à Vienne. La Compagnie Le Nord qui s’était engagée à supprimer ses agences en Hollande est intéressée de plein droit dans nos excédents touchant les opérations de cette succursale.

Divers traités de réassurance sont conclus avec ” La Providence de Paris ” et l’ ” Impériale Royale de Trieste et de Venise ”.

Les locaux deviennent à nouveau trop exigus et, en 1850, les compagnies transportent leur siège social au n° 24 de la rue de la Fiancée, mais cet immeuble dont le fond touchait la Senne, fut exproprié dix-neuf ans plus tard lors du voûtement de celle-ci en vue de la création du boulevard de la Senne (actuellement boulevard Emile Jacqmain).

Plusieurs combinaisons d’assurances Vie ne faisant que très peu de progrès, il fut convenu, en 1853, de remanier le barème de commission des agents dans un sens plus avantageux, à l’instar du système pratiqué en France.

A.G. Incendie s’établit au Grand-Duché de Luxembourg en 1853 et, en 1859, ouvrit une agence générale/bureau de réassurance à Paris.

En 1860, on voit apparaître le premier règlement de participation aux bénéfices selon lequel les assurés Vie peuvent participer dans la moitié des bénéfices de la compagnie à condition de payer une surprime de 10 %.

Cette même année, un administrateur suggère d’étendre l’activité de la compagnie Vie aux assurances Accidents, mais il faut attendre sept ans (1867) avant qu’une commission, nommée par le Conseil, étudie la question. Un rapport long, fouillé et très complet, fut présenté. Le résultat des délibérations est malheureusement négatif car les membres de la commission se sont trouvés divisés sur les diverses questions examinées et ont conclu à la nécessité de surseoir à toute décision. Le Conseil adopte cette conclusion.

En 1870, le Conseil d’A.G. Vie décide d’étendre les opérations de la compagnie au Grand-Duché de Luxembourg et de demander l’autorisation royale requise, mais ce n’est que huit ans plus tard que l’agence du Luxembourg est installée avec mission de créer des sous-agences.

Dans les années qui viennent aucun fait saillant n’est à signaler si ce n’est le développement continu des affaires de réassurance d’A.G. Incendie et, en 1881, l’installation en Alsace-Lorraine des deux sociétés.

Outre les agences existant depuis 1884 dans les provinces du nord de la France, A.G. Vie ouvre un bureau à Paris en 1883.

Les premières diversifications

Rue de la Fiancée, en 1830 (Tableau de WYNANTS - Ecole hollandaise).



Pour A.G. Incendie, la dernière décennie du siècle s'ouvrit sur un exercice marqué par des sinistres d'une ampleur exceptionnelle : la Compagnie intervint ainsi dans la réparation des dommages consécutifs aux incendies

du château royal de Laeken, du théâtre de la Bourse, de l'hôtel de ville de Louvain, de la filature et du tissage d'Enschede, des magasins généraux de Rotterdam...

L'exercice social laissa cependant un bénéfice grâce aux mesures prises " de ne conserver que des quotes-parts relativement minimales sur des risques d'une grande importance en faisant couvrir dans de larges proportions les excédents par nos divers réassureurs ". Comme nous l'avons signalé plus haut, les dirigeants de la Compagnie Vie avaient depuis longtemps déjà, envisagé d'étendre leurs opérations aux assurances contre les accidents. Après les conclusions négatives de la commission ad hoc instituée en 1867, il fallut attendre l'année 1892 pour assister aux débuts de l'exploitation de la branche dont la première mention figure au compte des profits et pertes de l'exercice avec une " perte sur les assurances contre les accidents individuels de F 13.191,28 ".

Cependant le développement de la branche suivit une courbe ascendante et, à la veille de la première guerre mondiale, l'encaissement des primes était de F 1.556.824,— pour les assurances individuelles et de F 566.849,— pour les assurances collectives; le bénéfice s'élevait à F 171.963,—.

En 1893, naît un service de prêts hypothécaires destiné à financer la construction ou l'achat de maisons d'habitation. Une loi récente, relative aux maisons ouvrières, autorisait la Caisse Générale d'Epargne et de Re-

traite à employer une partie de ses fonds en faveur de la construction ou de l'achat de ce genre de maisons.

L'attention des dirigeants des A.G. avait été attirée sur certaines lacunes de la loi dont les dispositions, conçues exclusivement en faveur des ouvriers, ne résolvaient que partiellement le problème social de l'habitation. C'est ainsi que les A.G. innovèrent dans un domaine qui allait connaître une extension considérable et dont l'importance sociale n'est plus à démontrer : l'opération d'assurance sur la vie destinée à garantir, à l'échéance ou au décès de l'assuré, le prêt consenti pour la construction ou l'achat d'une habitation.

En 1913 le taux d'intérêt pratiqué par les A.G. en matière de prêts hypothécaires était de 4,75 %; en novembre 1918, il avait été porté à 5 %.

A la fin du dix-neuvième siècle, A.G. participa au vaste mouvement d'expansion qui poussait les entreprises belges à la recherche de nouveaux marchés.

Projets et réalisations se succédèrent; agence générale " Accidents " à Hambourg, agence à Amsterdam et nombreuses agences ouvertes en France : Lyon, Bordeaux, Belfort, Reims, Toulouse, Dijon, etc... Mais les débuts prometteurs furent suivis de désillusions et la plupart des agences durent être fermées étant donné le montant des pertes dues à " une quantité anormale de sinistres, des frais généraux élevés, un manque de production ".

Beaucoup de participations dans des affaires d'outre-mer durent également être résiliées, notamment à la suite de sinistres à caractère catastrophique. Prévoyant l'extension des affaires, les dirigeants des A.G. poursuivirent leur politique systématique d'acquisition d'immeubles destinés à faire face aux agrandissements du siège social. C'est ainsi qu'en 1901, sont acquis les immeubles situés au 53, boulevard Emile Jacqmain et au 14, rue de la Fiancée, établissement des A.G. aujourd'hui encore.

C'est en 1904 que le Conseil décida d'exploiter un service d'assurances Vie populaire et qu'il prit les mesures d'exécution nécessaires (textes de polices, nominations d'inspecteurs, service médical...) Dès 1905, on accepta ainsi sans examen médical, les assurances d'un capital inférieur à F 200,—.

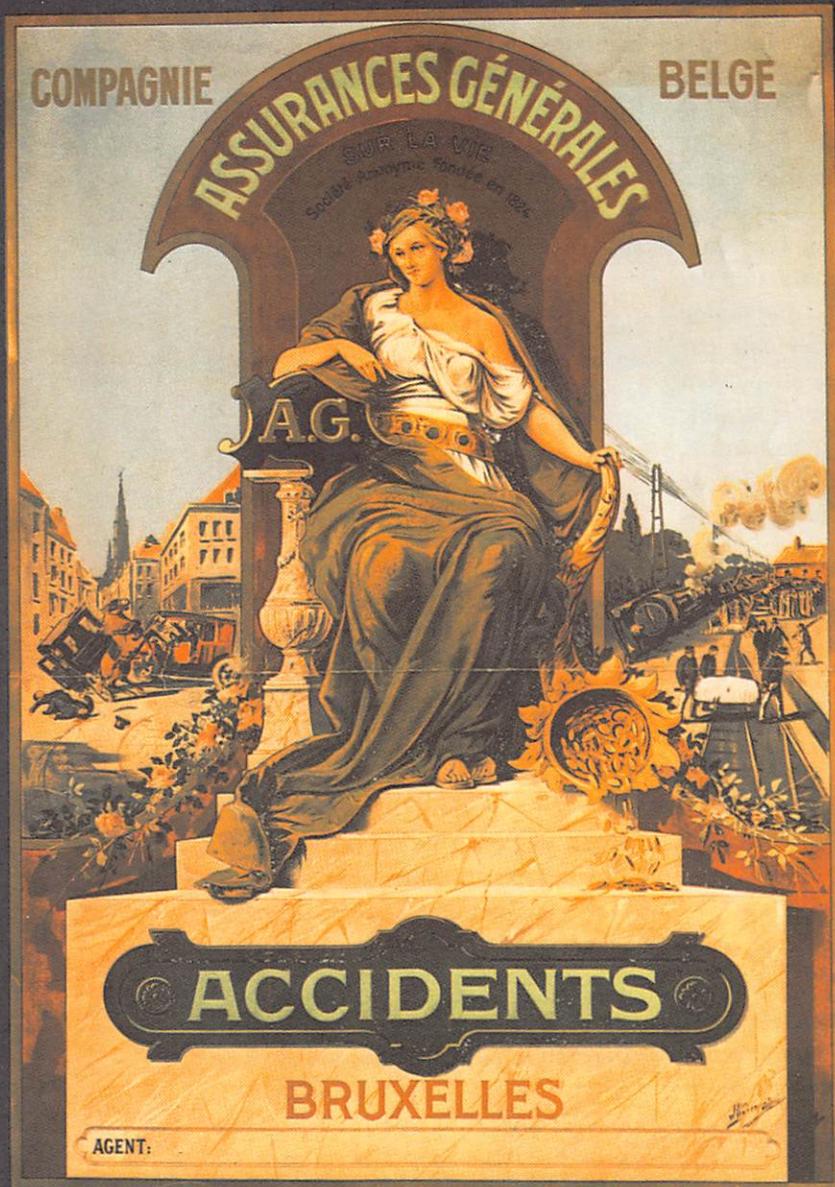
Le vote de la loi sur les accidents du travail, le 24 décembre 1903, allait être l'occasion de donner une orientation nouvelle aux activités de la branche Accidents.

Certes, depuis plusieurs années déjà, A.G. pratiquait l'assurance collective des accidents du travail, mais sur des bases bien différentes de celles prévues par la récente loi. Le défi fut relevé et le calcul des primes " Accidents du travail " put être établi sur des bases techniques saines.

En 1905, A.G. obtenait l'agrément pour l'assurance des accidents du travail et pour le service des rentes.

Premier conflit mondial

Affiche "Accidents" du début du siècle.



A la veille de la première guerre mondiale, la situation des A.G. était favorable, sinon brillante. En "Incendie", l'encaissement s'élevait à plus de 7 millions de francs et le montant total des risques couverts dépassait 7 milliards de francs. En "Vie-Accidents", le Conseil d'Administration constatait, dans son rapport à l'assemblée générale des actionnaires de 1913, une augmentation du prix des capitaux ayant pour conséquence "une raréfaction des demandes d'emprunt et une diminution considérable des remboursements par anticipation". Par contre, on pouvait enregistrer un accroissement sensible de la production d'assurances sur la vie non connexes à des opérations de prêt. Dans une note sur les opérations traitées on put faire état de la part prépondérante prise en Belgique par les A.G. en ce qui concerne les assurances accidents individuelles, de responsabilité civile et de chevaux et voitures.

Août 1914 mit un terme brutal à cette euphorie et la situation devint, sans transition, angoissante. Que l'on se représente en effet la désorganisation des services dans un pays occupé par des armées ennemies et coupé en deux par une zone de combats. Cette situation engendrait mille maux dont de multiples entraves à la circulation des personnes, une rupture des relations postales normales, une suppression du service des chèques postaux.

Des problèmes apparemment insolubles se posaient : comment par exemple, pourrait-on tenir ses engagements

(paiement de rentes viagères et accidents du travail, des intérêts dus, etc...) alors que les encaissements de primes étaient réduits à l'extrême, que les montants en caisse étaient restreints et que les retraits en banque étaient légalement limités. Outre les problèmes de trésorerie, se posaient des problèmes de communications : comment en effet faire parvenir les montants dus aux 16.000 bénéficiaires de rentes?

Nous devons constater avec admiration que les dirigeants d'alors surent faire face à maintes vicissitudes avec un courage et un réalisme étonnants. Les difficultés de trésorerie furent surmontées, en particulier grâce à l'aide de la Société Générale et de la Banque Nationale; les difficultés de transport furent résolues avec le dévoué concours d'agents et d'inspecteurs, ces derniers transportant quittances et fonds notamment au moyen de voitures hippomobiles acquises par les A.G.

Il n'est pas possible de relater ici les difficultés quotidiennes que les Compagnies A.G. eurent à subir, à l'instar de leurs consœurs d'ailleurs, durant ces années.

Malgré tout, pour l'exercice 1918, A.G. avait réalisé en "Vie" un total d'assurances souscrites presque équivalent à celui du dernier exercice de paix. La branche Accidents avait subi en assurances collectives le contrecoup de la diminution notable de l'activité industrielle et commerciale.

En "Incendie", la situation de l'encaissement restait également équivalente à celle de l'exercice 1913.

L'entre-deux-guerres

On peut diviser en trois périodes les quelque vingt années qui séparèrent les deux grands conflits mondiaux. A une première époque de prospérité, accompagnée de dérèglements monétaires, succédèrent plusieurs années de profonde dépression économique. Enfin, une période de tensions internationales annonça les désastres des années " quarante ".

Ce contexte eut évidemment une influence directe sur la marche des affaires de nos compagnies; ainsi, la production réalisée durant les années " vingt " refléta l'euphorie de l'époque et l'expansion se révéla particulièrement remarquable en assurance sur la vie; le nombre et l'importance des affaires nouvelles augmentaient sans cesse et les services prenaient toujours plus d'ampleur. Pour faire face à cet impétueux courant, de nouveaux locaux furent érigés en 1929 au boulevard Jacquain. C'est alors aussi que les Compagnies A.G. fêtèrent leur centenaire respectivement en 1924 et en 1930.

Après 1930 cependant, la crise économique mondiale entraîna un affaiblissement général du courant d'affaires. Les taux moyens des placements décroissent; ainsi le taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires, de 7 % en août 1930 est progressivement ramené à 5,50 % en 1935.

Une des conséquences de la période d'euphorie de l'après-guerre avait été la prolifération, en Belgique, de compagnies d'assurances sur la vie, dont maintes firmes étrangères, aux prati-

ques peu orthodoxes. Les autorités publiques s'émurent de cette situation malsaine et finirent par instaurer un contrôle. A.G. qui n'avait rien à redouter dans ce domaine, reçut dès 1931 l'autorisation de fonctionner prévue par la loi du 25 juin 1930, relative au contrôle des entreprises d'assurances sur la vie.

En 1931 également, A.G. Vie fut agréée pour la réalisation de l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés dans le cadre de la loi du 18 juin 1930. Notre compagnie Vie, qui traitait déjà l'assurance pension depuis l'année 1918, déploya des efforts acharnés pour développer les branches pensions " groupe " et " légale ".

Et si, au moment où survint la récente fusion des régimes de pensions légales, A.G. avait acquis dans cette catégorie d'assurances une place prépondérante, il est bon de mettre en lumière qu'à l'heure actuelle, A.G. détient toujours la première place sur le marché belge en matière d'assurance pension " groupe " tant pour ce qui concerne le personnel des firmes nationales, que pour celui des firmes internationales.

C'est en 1932 que fut inauguré un régime de participation aux bénéfices des assurés Vie Individuelle.

Après avoir passé sans trop de mal les années de crise, la situation s'améliora sensiblement et les exercices sociaux de 1936, 1937 et 1938 purent être considérés comme étant satisfaisants.

La deuxième guerre mondiale et le renouveau

La guerre obligea les A.G. à faire face à des situations dramatiques et cette fois encore de nombreux dévouements permirent de continuer à payer sans interruption rentes, rachats, capitaux, avances et sinistres malgré un personnel réduit à l'extrême à certains moments du fait de la mobilisation et de l'exode.

Très vite, les affaires reprirent malgré les lourdes sujétions de la guerre et de l'occupation ennemie. Mieux encore, l'on prépara les moyens d'aborder l'avenir; ainsi notamment A.G. Incendie procéda en 1941 à une réorganisation de ses services administratifs et A.G. Vie augmenta son capital social. Privations, difficultés, pénurie sont à cette époque le lot quotidien : ne citons ici que les dramatiques réquisitions de personnel et les dépossessions de portefeuilles dans le Grand-Duché de Luxembourg et dans les cantons rédimés.

Alors que certaines branches comme les prêts hypothécaires voyaient leur source d'affaires pratiquement tarie, les assurances de groupe se développaient, de nombreux employeurs désirant améliorer la situation de leur personnel par la souscription d'assurances extra-légales contre la vieillesse et le décès prématuré.

Au cours des années qui suivirent la fin de la guerre, les A.G. connurent également ce que l'on peut appeler "l'accélération de l'histoire" et nous ne pouvons que reprendre ici sans commentaires une chronique de cer-

tains des événements marquants de la vie de nos sociétés. Cette simple énumération cache toutefois un grand nombre d'heures d'études préparatoires et le succès des réalisations ne doit pas faire oublier les soucis qu'elles causèrent.

C'est au cours de cette période que furent jetées les bases des diversifications et de l'expansion ultérieures.

- 1947** : reprise des participations bénéficiaires en faveur des assurés vie;
- 1948** : travaux d'agrandissements de l'immeuble du siège social;
- 1949** : 125^e anniversaire d'A.G. Vie;
- 1950** : acquisition du domaine sportif situé avenue Van Bever, à Uccle;
- 1951** : A.G. Incendie lance l'assurance "tempête"; participation à la constitution de la société Soconga (société congolaise d'assurances);
- 1952** : A.G. Incendie lance les assurances "pertes de bénéficiaires et frais généraux permanents".
- 1953** : A.G. Incendie célèbre le 100^e anniversaire de son installation au Grand-Duché de Luxembourg;
- 1955** : exploitation en commun par A.G. Vie et A.G. Incendie de l'assurance contre le vol; 125^e anniversaire d'A.G. Incendie;
- 1957** : réforme de structure de la loi sur la pension des employés; premier remaniement des conditions de l'assurance individuelle contre les accidents corporels;
- 1960** : débuts des opérations de la succursale française; inauguration du nouvel immeuble du siège principal d'Amsterdam;
- 1962** : reprise des parts de la société d'assurances Bris de glaces "La Prévoyance" et du portefeuille de la "Glasverzekeringsmaatschappij Het Vertrouwen";
- 1963** : la raison sociale d'A.G. Vie est modifiée et devient "Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie et contre les Accidents"; Cette dénomination répond mieux à l'objet social effectivement poursuivi;
- 1964** : exploitation commune de l'assurance "Bris de machines" par A.G. Vie et A.G. Incendie;
- 1966** : instauration par A.C. Incendie d'un système d'indexation des primes et des garanties des contrats;
- 1967** : acquisition du portefeuille belge des assurances sur la vie de la compagnie "Alte Leipziger";
- 1968** : acquisition d'une partie du portefeuille d'assurances de la "Compagnie d'Outremer".



A.G./Building. Un des immeubles qui garantit les engagements du groupe A.G. envers ses assurés.

Nouvelles diversifications

Après cette trop sèche mention de quelques événements qui marquèrent deux décennies de la vie de nos sociétés, nous croyons intéressant de revenir à quelques faits de 1967, année exceptionnelle tant sur le plan général de l'assurance que sur celui des A.G.

Un des événements qui influencèrent la marche de nos affaires fut le tragique incendie de l'Innovation de Bruxelles, cause de plusieurs centaines de décès et de dommages considérables.

D'autre part, un arrêté royal du 24 octobre apporta de profondes modifications au régime des pensions des travailleurs salariés. Les dispositions de cet arrêté eurent entre autres pour résultat d'apporter des modifications sensibles dans le domaine des assurances de groupes "extra-légales" et de limiter nos activités en pensions légales d'employés à la gestion des réserves constituées au 31 décembre 1967.

Sur le plan interne, deux réalisations importantes virent le jour : en premier lieu la constitution de la Compagnie Belge d'Assurances Générales contre les risques de Maladie et d'Invalidité (A.G./M.I.). La marche des affaires de cette jeune filiale montre à quel point cette création répondait aux besoins de notre clientèle.

En deuxième lieu, nous avons cherché à rencontrer les besoins nés de la mobilité du personnel de cadre appartenant à des entreprises possédant des implantations à l'étranger, le problème étant de garantir, au niveau du



pays d'origine, les avantages sociaux (pensions complémentaires, assurances maladie et accidents) dont ce personnel bénéficiait.

La solution fut trouvée dans un plan mondial d'assurance auquel adhérèrent les A.G., le leader du plan étant la JOHN HANCOCK Mutual Life Insurance Company, établie à Boston, Massachusetts, un des grands de l'assurance aux Etats-Unis.

Réforme structurelle

Naissance du groupe A.G.

Dans le secteur des assurances, secteur de services, les mutations des modes de vie et des structures économiques sont vivement et directement ressenties. Devant l'évolution de notre époque, en particulier la réalisation d'une unification économique européenne difficile sans doute, nous nous trouvons dans la nécessité de nous adapter.

Des dispositions nouvelles devaient permettre un regroupement, non seulement de nos moyens financiers, mais aussi des possibilités de spécialisation technique aptes à la diversification de nos activités et même à leur extension à des domaines connexes à l'assurance.

Ainsi les ressources des A.G. furent-elles réunies en une seule "Compagnie Financière et de Réassurance du Groupe A.G.", en abrégé "Groupe A.G.". Cette société, dotée de moyens financiers puissants (un capital de 3 milliards de francs) assumera l'unité de la direction, pourra créer des filiales, s'intéresser à toutes les activités utiles à l'expansion du Groupe et prêter des services tant au bénéfice des sociétés A.G. qu'à celui de la clientèle.

La diversification de nos activités, réponse aux besoins de la clientèle, fut réalisée par :

— le regroupement des branches "Incendie, Accidents, Risques divers" en une filiale (A.G. de 1830);

— la gestion de la branche Vie par une nouvelle filiale (A.G. de 1824);

— l'extension des activités de la filiale A.G./M.I.

En même temps furent posés les jalons d'une structure organique orientée résolument selon la clientèle servie, c'est-à-dire la clientèle des entreprises et celle des particuliers.

Cette restructuration, opération interne, fut réalisée sans appel de fonds aux actionnaires par un échange de titres et par des apports d'activités. Les modalités de réalisation connurent un succès complet.

Les derniers développements de l'expansion

Depuis la création du Groupe A.G., plusieurs opérations ont, en un court laps de temps, concrétisé notre tenace volonté de développement et d'expansion. Elles soulignent le nouveau rythme des sociétés du Groupe.

Ce fut d'abord l'offre publique d'achat, lancée en 1971, par la Compagnie Financière et de Réassurance, des titres représentant le capital de SECURITAS, Compagnie d'Assurances d'Anvers. L'offre bénéficia de l'appui du conseil d'administration de cette société et fut couronnée de succès.

La nouvelle filiale est, répétons-le, la plus ancienne société anonyme et la plus ancienne compagnie d'assurances du pays : elle se trouve solidement implantée dans des régions dynamiques et à haute densité de population et jouit d'une réputation de premier ordre dans la profession. L'entrée de Securitas dans notre Groupe renforça considérablement ses possibilités d'action.

En 1973, A.G. concluait avec la Société Suisse d'Assurances "La Genevoise", un accord aux termes duquel notre Groupe reprenait le portefeuille belge d'assurances sur la vie de cette société. Les modalités de cette reprise portaient tant sur les engagements envers la clientèle que sur l'intégration du personnel.

Toujours en 1973, la Caisse Hypothécaire Anversoise (AN-HYP) et notre Groupe conclurent un accord de coopération technique et commerciale en

vue d'étendre les services à la clientèle et de renforcer la position respective des partenaires sur le marché tout en respectant intégralement leur indépendance financière et leur autonomie de gestion.

On sait qu'AN-HYP est une société presque centenaire au capital de un milliard deux cents millions de francs. Une politique d'expansion vigoureuse a placé AN-HYP dans le peloton de tête des caisses d'épargne privées du pays. Plusieurs filiales témoignent de la volonté de diversification de la société-mère.

L'accord de 1973 fut très récemment complété et renforcé par une convention d'élargissement des réseaux commerciaux AN-HYP et A.G./SECURITAS. A l'avenir, chacun des partenaires aura la possibilité d'offrir à sa clientèle les services dans lesquels l'autre est compétent.

En outre, le souci de rationaliser les activités respectives conduisit à céder à AN-HYP les actions d'AGespar, Caisse d'épargne fondée par A.G. en 1972.

Dernier en date, un nouveau jalon de notre expansion fut posé en mars 1974. Il s'agit d'une prise de participation majoritaire d'A.G./SECURITAS dans le capital de la société anonyme "EUROSTANDARD" (Standardisation comptable et fiscale).

Cette opération avait pour but d'étendre nos activités au traitement des

problèmes comptables, fiscaux et juridiques posés par la gestion d'un patrimoine privé ou d'une société.

Le nouvel ordinateur Honeywell-Bull n° 6040.



Les étroites limites de ce Mémorial ne nous ont permis qu'une revue rapide de certaines de nos réalisations marquantes et il nous restera le regret d'avoir dû passer sous silence tant d'autres événements.

Qu'il nous soit permis cependant de citer la présence A.G./SECURITAS à l'étranger. Nous avons des établissements en France, aux Pays-Bas, dans le Grand-Duché de Luxembourg. Et, premier assureur belge à le faire, nous avons récemment étendu nos activités

au territoire des Etats-Unis où nous souscrivons en toutes branches sauf la branche Vie.

Et si nous sommes connus comme assureurs directs, il importe de savoir que nous pratiquons également la réassurance et qu'à ce titre nos opérations couvrent le monde entier. Si l'on se tourne vers des branches plus spécialisées, nous pouvons faire état de notre participation à des activités d'assurances transports, maritimes et aériennes ainsi qu'à des activités d'as-

surance-crédit par le canal des sociétés " Belgamar ", " Aviabel ", " Compagnie Belge d'Assurance-Crédit " dont nous sommes actionnaires.

Avant de mentionner quelques projets d'avenir, il est un dernier sujet que nous nous devons de mettre en exergue.

Si, au prologue de ce Mémorial, un hommage mérité a été rendu aux hommes qui ont rendu possibles les résultats actuels, il nous paraît également

juste de signaler à quel point les A.G. ont toujours été animés du souci du bien-être de leurs collaborateurs et à ce sujet, il est un fait frappant : le nombre de délibérations du Conseil qui, depuis l'époque de la fondation, ont été consacrées aux problèmes du personnel. En interprétant bien sûr certaines décisions prises dans le contexte de leur époque, on peut affirmer que les A.G. se sont de tout temps maintenus à la pointe du progrès social : mesures prises en cas de maladie (sécurité de l'emploi, avantages multiples de la mutualité, fonds des grands malades, cures de convalescence...), caisse de pension, anticipation des systèmes de pensions légales et alimentée presque exclusivement par l'employeur, prêts à intérêts réduits pour l'acquisition ou la construction d'une habitation, aides diverses pendant les périodes troublées des deux guerres mondiales, mise à la disposition d'un domaine sportif...

L'avenir est déjà entamé et un travail immense nous attend si nous voulons nous donner les moyens de réaliser nos projets d'expansion et de diversification. Ces moyens sont d'abord les hommes desquels dépendra l'application correcte des techniques.

Pour concevoir, préparer, vendre des produits toujours en rapport avec les besoins mouvants de la clientèle, pour gérer des ensembles, il faut des hommes aux qualités éprouvées qui soient capables de renouveler régulièrement leurs connaissances. Une entité spécia-

lisée en matière de formation aide notre personnel dans ses efforts de perfectionnement. Des locaux équipés avec un maximum d'efficacité pour répondre aux exigences en matière de formation sont actuellement en cours de construction.

Le vieillissement progressif et l'état de saturation prévisible de notre matériel informatique posaient le problème de son remplacement. Après des études préparatoires ayant demandé des milliers d'heures de travail, nous avons fixé notre choix. L'ordinateur HONEYWELL (série 6000) qui entrera en service en 1976, sera capable de gérer simultanément plusieurs types d'activités, sa puissance de traitement sera de plusieurs fois supérieure à celle de l'ensemble des appareils actuellement en service au Groupe A.G. L'ordinateur sera logé dans un bâtiment en construction à Bruxelles 2, à front du Boulevard Léopold III. Faut-il préciser que la sécurité de fonctionnement fera l'objet de soins particuliers.

Mais il ne suffit pas de posséder un matériel informatique puissant ni même d'avoir la collaboration d'un personnel d'élite. Les possibilités de l'informatique, les nécessités d'une politique de décentralisation, des impératifs de rentabilité nous ont mené à promouvoir des études ayant pour objet de repenser entièrement notre système administratif actuel et d'en instaurer progressivement un nouveau. Ces études dont la complexité est évi-

dente sont aujourd'hui en bonne voie de réalisation.

Nous terminerons cette rapide revue de nos projets d'avenir en évoquant nos desseins en matière de sièges d'exploitation. L'évolution politique et économique de nos provinces et les possibilités qu'offrent les installations de télétraitement nous ont incité à prévoir, outre notre siège social de Bruxelles, plusieurs centres régionaux d'exploitation dotés d'une autonomie suffisante pour procurer sans délai le meilleur service possible à la clientèle et aux intermédiaires.

On le voit, nous sommes partis à la rencontre de l'avenir et ce jubilé, tout en nous remplissant de légitime fierté, n'est autre chose qu'une étape de plus sur notre chemin.

Dans la vie des hommes de notre pays, la place de l'assurance et de ses nombreux services connexes est encore modeste : notre tâche est de contribuer à la création toujours accrue de plus de sécurité et de prendre en charge les risques et les soucis de notre clientèle. Cette fonction éminemment sociale nous l'exercerons comme par le passé avec pleine efficacité car nous savons que les A.G. pourront compter sur toute l'équipe de leurs collaborateurs, membres du personnel et producteurs d'assurances.

Sans doute l'avenir nous réserve-t-il autre chose qu'une existence quiète, mais pourquoi craindrions-nous les luttes?

Conseil d'administration et directions depuis la fondation des A.G.

	Administrateur	Président du Conseil	Administrateur Inspecteur	Directions
P. van der ELST	1824 - 1851	1824 - 1851		
Ch. ZANNA	1824 - 1850		1824 - 1850	
F. DINDAL	1824 - 1865	} 1852 1856 - 1857	1858 - 1865	
H. SCHUMACHER	1824 - 1855			1853 - 1855
P. CAPOUILLET	1824 - 1849			
F. RITTWEGER	1824 - 1854			
F. BASSE	1824 - 1854			
E. CORBISIER	1824 - 1844			
Comte J. COGHEN				1824 - 1857
F. MASQUELIN	} 1850 - 1857 1879 - 1885	1879 - 1885	1851 - 1857	1858 - 1878
H.-F. BOREL		1851 - 1860	1858 - 1860	
EVERARD-GOFFIN	1852 - 1859			
S. DU PRE	1856 - 1870	1861 - 1870		
E. MOEREMANS-t'SERSTEVENS	} 1859 - 1878 1888 - 1908	1890 - 1908	1866 - 1878	1879 - 1887
V. EVERARD		1860 - 1880	1871 - 1878	
J. F. BOREL	1861 - 1885		1879 - 1885	
G. BARBANSON	1866 - 1882			
E. VERHAEGEN	1871 - 1877			
Baron C. SNOY	1878 - 1883			
C. SIMONS	1881 - 1889	1886 - 1889		
L. BARBANSON	1883 - 1912	1909 - 1912		
A. de SMET	1884 - 1928	1925 - 1928	1886 - 1924	
M. MOURLON	1886 - 1900			
P. CAPOUILLET	} 1886 - 1887 1914 - 1924	1914 - 1924		
T. DE LANTSHEERE		1890 - 1917		
G. MOEREMANS	1909 - 1942			
F. HANKAR	1918 - 1936			
M. LEVIE	1916 - 1938	1929 - 1938		
L. ELIAT	1925 - 1940	1939 - 1940		1913 - 1939
L. MAINGIE			1925 - 1938	
V. SCHEYVEN	1929 - 1939			
J. BAGAGE	1937 - 1957	1941 - 1956		
A. JONCKHEERE				1939 - 1952
P. PLEECK			1939 - 1952	
Baron HANKAR	1939 - 1963	1956 - 1963		
R. LIPPENS	1940 - 1960			
A.-E. JANSSEN	1941 - 1963			
Vicomte Ch. de JONGHE d'ARDOYE	1943	1963		
H. MAURICE			1953 - 1965	
J. JAMEZ				1952 - 1970
Baron P. de BONVOISIN	1958			
Comte Ph. LIPPENS	1963			
Comte Ivan G.				
Du MONCEAU de BERGENDAL	1964			
J. DE BROUX	1965			
M. FRERE				

1966
(actuellement Directeur Général
des Cies A.G.)